



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Au jour le jour – septembre 2019

02 09 : Biscarrosse – Modification n° 1 du PLU - Rapport et conclusions du Commissaire enquêteur (41 pages) – Avis favorable.

02 09 : Hossegor – Dossier 1900268 – La SEPANSO adresse un mémoire en réplique au Tribunal administratif : 2 pages

03 09 : Mimizan – Dossier 19BX03284 – La Cour administrative d'appel transmet le code SAGACE pour le suivi de ce dossier (appel de la commune contre le jugement du T.A. de Pau en date du 13 juin 2019)

03 09 : Mont de Marsan – Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – PV officiel : 5 pages

05 09 : Ygos Saint-Saturnin – l'avocat de BL Conseil demande à Me Ruffié si la SEPANSO n'aurait pas intérêt à retirer sa plainte. Qui tente rien n'a rien !

06 09 : Capbreton – Le maire répond au courrier à propos des déchets sur la plage après une manifestation sportive : « ...*La volonté de la ville de s'inscrire dans une démarche écologique favorisant la non utilisation de déchets plastiques et d'atteindre le Zéro Déchet d'ici 2020 est devenue une priorité. Nous d'ailleurs mis en place le prêt de gobelets en plastique Ecocup aux associations capbretonnaises. Je ne manquerai pas de sensibiliser les associations au nettoyage après chaque manifestation sportive ou autre... »*

06 09 : A.G. extraordinaire « Nous voulons des coquelicots » - PV : 4 pages

07 09 : «Ils ont menacé de brûler ma maison» : quand l'écologie devient un sport de combat - L'enquête de Yohan Blavignat pour Le Figaro commence avec l'exposé de la situation vécue par la porte-parole de la SEPANSO à Hossegor - <http://www.lefigaro.fr/sciences/ils-ont-menace-de-bruler-ma-maison-quand-l-ecologie-devient-un-sport-de-combat-20190906>

10 09 : Tribunal administratif de Pau – Instance 1800788 – FNE Midi-Pyrénées, FNE 65, les Amis de la Terre 32 et la SEPANSO 40 présentent un mémoire en réponse aux écritures du Syndicat Mixte Ouvert Irrigadour en date du 29 mai (33 pages + 2 nouvelles pièces jointes)

10 09 : Mimizan – Parcelles T111 ET T002 - Me Ruffié écrit au maire dans l'intérêt de la SEPANSO

10 09 : Consultation publique concernant le projet d'arrêté relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation. Georges Cingal s'est empressé d'apporter les commentaires de la SEPANSO : « *Un décret rédigé par des agriculteurs et des industriels ?* »

D'autres militants se sont également exprimés.

Le 4 octobre (dernier jour) 53 674 commentaires avaient été déposés par des citoyens très majoritairement qui demandent au gouvernement de s'intéresser avant tout à leur santé.

10 09 : Mont de Marsan Agglo – Règlement local de publicité – Paysages de France adresse un courrier accompagné de pièces jointes au président de l'agglo.

11 09 : Bordères & Lamensan – L'association des riverains de Soléal Bonduelle rappelle au préfet que son courrier du 28 août 2018 est resté sans réponse...

12 09 : Bénesse-Maremne – La SEPANSO est informée qu'un propriétaire souhaite faire abattre un beau chêne liège.

12 09 : Mimizan – Me Ruffié, ayant pris connaissance de la requête introductive d'appel de la commune (26 pages) signée par Me Bénagès le 5 août 2019 pour contester le jugement prononcé par le Tribunal administratif de Pau le 13 juin 2019 en tant qu'il annule la délibération n° 18-098 du 20 septembre 2018, la délibération du 9 décembre 2017 et la délibération du 14 février 2018 prises par la commune, échange avec Jean Dupouy et Georges Cingal. Le président de la SEPANSO confie à Me Ruffié le soin de défendre les intérêts de la SEPANSO.

14 09 : Blanquefort (Gironde) – La Fédération SEPANSO Aquitaine fête ses 40 ans. La SEPANSO Landes avait un stand digne de son importance.



14 09 : Mimizan – La SEPANSO saisit la Commission d'Accès aux Documents Administratif puisqu'elle n'a pas pu obtenir transmission de Avis de la Direction de l'Immobilier de l'État (ex-France Domaine) dont la délibération du conseil municipal de Mimizan n°17-393 du 9 novembre 2017 (copie jointe) fait état. Saisine faite par l'intermédiaire d'un huissier de justice (copie jointe) le 5 juillet 2019.

16 09 : Castets – Wavelandes - Communiqué de nouTous, et de plusieurs associations : Wavelandes – le journal Sud-Ouest est-il (devenu) une agence de com ? ». Patrick Venries, PDG, a réagi fermement le 23 septembre et même menacé de saisir les juridictions compétentes.

16 09 : Saint-Sever – Un habitant de la commune fait part à la Direction des vols de sa perception du bruit des Rafales de la BA 118. La SEPANSO reçoit copie.

16 09 : Mont de Marsan – Étude à l'échelle nationale illustrée par 7 territoires dont le territoire du Midou(r) : prise en compte à l'horizon 2050 du changement climatique par le monde agricole - Patrick Ponge a représenté la SEPANSO. Il a rencontré Messieurs Ayphassorho pour le CGEDD 'Ministère de la Transition Écologique et Solidaire) et M. Sallenave pour le CFAAER (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)

17 09 : Aire Sur l'Adour – CLE du SAGE Adour Amont – Georges Cingal a représenté la SEPANSO –
Compte rendu officiel : 8 pages

17 09 : Hossegor – La SEPANSO est à nouveau sollicitée à propos d'un problème d'urbanisme : « ... un permis de construire a été accordé dans le SPR du front de mer pour un bâtiment surprenant dans des conditions qui étonnent tout le monde car d'habitude la mairie et les différents services instructeurs sont plus que tâtilons. Ce bâtiment avec 3 façades aveugles et un ascenseur ERP, déclaré comme logement se construit alors même que notre recours n'a pas été jugé au fond. De même les fondations ont démarré un mois avant l'obtention du PC ce qui laisse penser que les propriétaires connaissaient déjà l'issue de l'instruction de leur permis... »

17 09 : Mont de Marsan – CDPENAF – SEPANSO excusée – PV officiel : 6 pages

17 09 : Villeneuve de Marsan – Un habitant a profité de la journée mondiale d'élimination des déchets qui aura lieu le 21 septembre pour attirer l'attention du maire sur une décharge sauvage dans un bois.

18 09 : Ondres – Dossier 1800832 – Le Tribunal administratif communique copie d'un mémoire présenté par SCP Bouyssou & Associés (20 pages + 40 pages pour 5 pièces jointes)

18 09 : CLIMAT – La SEPANSO 40 cosigne la tribune collaborative Mouvements Climat / Gilets jaunes / et Collectifs en lutte.

19 09 : Tarnos – La SEPANSO écrit au maire pour exprimer son inquiétude à propos du projet de nouvelle voirie qui avait reçu un avis défavorable du Conseil National de Protection de la Nature.

19 09 : Hossegor – Georges Cingal décline la demande du maire qui souhaite une rencontre en tête à tête. Ce refus correspond à une décision de notre organisation : éviter dans la mesure du possible toute rencontre bilatérale.

20 09 : Vielle Saint-Girons – La SEPANSO s'étonne, comme certains touristes, de la quantité de mousses à la surface des effluents de la Station de Traitement des Eaux Usées de la DRT qui sont déversés sur la côte atlantique.



20 09 : Pays Morcenais – La SEPANSO adresse ses observations à propos du PLUi-H (4 pages)

20 09 : Saint-Maurice – courrier au maire à propos d'un panneau publicitaire illégal.

20 09 : Colloque : « Préserver notre littoral » - Lionel Causse invite toutes les parties intéressées.

20 09 : Hossegor – La SEPANSO demande au président de MACS communication des analyses réalisées pour le dragage du lac suite à sa déclaration : « (...) *Il reste juste au centre du lac, un peu au nord des parcs à huîtres une parcelle de 10.000 m³ que nous n'avons pu draguer car un des prélèvements a mis en évidence une qualité qui ne correspondait pas aux normes définies par l'arrêté.* » (Lettre des Amis du Lac – 12/09/2019)

23 09 : Hossegor – Tapage, bruit, nuisances sonores : violation de décision judiciaire– Le Procureur de la République informe la SEPANSO « *qu'après examen de cette procédure, les poursuites pénales ne peuvent pas être engagées au motif que les faits dénoncés ou révélés dans le cadre de cette procédure ne sont pas punis par un texte pénal* »

Nous avons été surpris par cette décision : dans l'intérêt de la SEPANSO, Me Ruffié avait déposé plainte le 25 janvier 2019 pour exécution de travaux sans autorisation (durant 40 jours) puisque l'autorisation de travaux avait été suspendue par le juge des référés. Sans commentaire.

23 09 : Marenne Adour Cote Sud – l'association Messanges Environnement adresse les observations transmises aux responsables du projet de PLUi.

24 09 : Qualité de l'eau distribuée – L'Agence Régionale de Santé répond au courrier que les Amis de la Terre avait adressé le 26 août en s'étonnant de l'absence de recherche de produits chimiques très utilisés en agriculture et en soulignant les dépassements pour le métolachlore... L'ARS reconnaît les difficultés auxquels ont été confrontés les syndicats qui distribuent des eaux, soulignent les efforts pour retrouver une situation normale et indique que le cahier des charges pour les futures analyses en 2020 sera amélioré. La SEPANSO, tenue informée de la démarche, a reçu copie de la réponse puisque notre organisation travaille les dossiers au CODERST avec la représentante des Amis de la Terre.

24 09 : Hossegor – Faute d'avoir obtenu que le maire fasse lever l'inscription « emplacement réservé » sur leur propriété, nos adhérents ayant constaté que le projet de PLUi maintenait cette disposition adressent au président de la communauté de communes MACS un recours préalable pour que cette disposition soit levée (Recours de Me Gwendoline Paul : 8 pages + 1 pièce jointe) . La SEPANSO a toujours soutenu que la réhabilitation de cette maison nécessitait que la commune lève cette disposition. Le maire l'avait promis.

25 09 : Anguilles – N°Parquet TGI Dax : 15076000002 - Me Ruffié adresse un courrier (6 pages) au juge d'instruction en charge du dossier sur le trafic de civelles pour défendre les intérêts de la SEPANSO.

25 09 : Arue – Projet de parc photovoltaïque : Avis du Conseil National de protection de la Nature : « ... *tant que ne seront pas connues plus précisément la localisation de ces 212 hectares et la gestion durable favorable à la biodiversité impactée par les travaux des parcs qui y sera conduite et qui assurera la conduite durable des plans de gestion favorable aux espèces impactées, le CNPN ne pourra accorder qu'un avis défavorable en l'attente de compléments supplémentaires et la description de ces éléments.* » http://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2019-01-13d-00147_creation_de_3_centrales_photovoltaiques_arue_40_avis_du_10_2019.pdf
Lors de l'enquête publique la SEPANSO avait jugé le projet totalement inacceptable.

26 09 = Magnan – étude sur les scénarii du Projet de territoire du Midour – document de travail : 41 pages

26 09 : Arue et Roquefort – le Commissaire émet un avis défavorable au projet photovoltaïque présenté par la Société Terre et Watts (27 pages, annexes comprises). Les efforts de riverains et de la SEPANSO pour contester ce projet n'ont pas été vains.

26 09 : Cagnotte – Conseil d’administration SEPANSO Landes le matin.

26 09 : Magnan (32) – Projet de territoire Midour (évidemment il est surtout question de réservoirs) – Présentation Powerpoint : 29 pages - Patrick Ponge a représenté la SEPANSO ; Georges Cingal l’a rejoint l’après-midi

26 09 : Ygos – suivi du dossier photovoltaïque – la SEPANSO découvre de nouvelles choses étonnantes.

27 09 : Tosse – Le président du Syndicat mixte invite la SEPANSO à participer à une session de formation d’un « jury citoyen ». La SEPANSO a décliné poliment cette invitation : nous sommes toujours résolument opposés à ce projet de pôle résidentiel et touristique…

28 09 : Saint-Yaguen – La commune transmet à la SEPANSO les pièces transmises à la CADA :

- Courrier adressé à la CADA
- Accord de déclaration préalable
- Avis de dépôt de la déclaration préalable
- Carte communale Saint-Yaguen
- Délibération du conseil municipal du 14/02/2019
- Plan cadastral

28 09 : Ygos - Suivi dossier Solarezo – La SEPANSO demande au Président Tribunal de Commerce la transmission de diverses pièces du dossier (2 pages)

29 09 : Bordeaux – Conseil d’administration de la Fédération SEPANSO Aquitaine

30 09 : Ygos – Suivi dossier Solarezo – La SEPANSO remercie le Président du Tribunal de Commerce la transmission de l’ordonnance Sylvalor Energies, non sans faire remarquer que la commune qui avait engagé des frais (15 000euros) pour la modification du PLU aurait dû être consultée. La SEPANSO demande la transmission des ordonnances ayant autorisé les transferts de propriétés nécessaires aux transferts des permis de construire.

30 09 : Cagnotte – Conseil d’administration SEPANSO Landes le matin.



Documents :

Les apiculteurs français contre les insecticides systémique – Poster UNAF
https://www.unaf-apiculture.info/IMG/pdf/unaf_poster_apimondia2019_fr_vdef.pdf

La forêt sur le devant de la scène médiatique – Les échos d’Ecofor n° 43, 13 pages
<http://docs.gip-ecofor.org/public/2019-09-24-Echos43.pdf>

Les engrais phosphatés, source majeure d’exposition au cadmium – Avis de l’ANSES publié le 26 septembre, 44 pages
<https://www.anses.fr/fr/system/files/VSR2015SA0140.pdf>

